

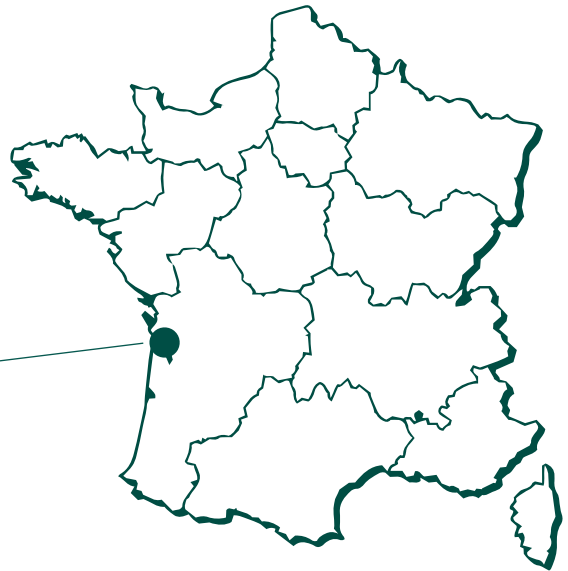


# Rénovation énergétique des bâtiments publics

## Commissariat de Royan

Royan, Nouvelle-Aquitaine

75 à 90 fonctionnaires de police



## La mesure

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination de l'État. Une enveloppe de 4 milliards d'euros, répartie entre les collectivités territoriales et l'État, doit permettre de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics : le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

## La belle histoire

Le commissariat de Royan compte actuellement 75 fonctionnaires de police en hiver et environ 90 l'été, afin de s'adapter à la population de la ville, qui est multipliée par 6 ou 7 en période estivale avec l'arrivée des vacanciers.

Les locaux du commissariat ont été aménagés dans deux petites maisons rapprochées, aux couloirs étroits et aux bureaux exigus. Malgré des travaux successifs, ces locaux n'offraient pas des conditions d'accueil adéquates : ils n'étaient pas accessibles aux personnes en situation de handicap moteur et ne permettaient pas de bonnes conditions d'écoute et de confidentialité des échanges.

Le plan France Relance finance la construction d'un nouveau commissariat, pour un budget de près de 6,3 millions d'euros. Les nouveaux locaux, plus vastes et accessibles, seront construits sur l'emplacement de l'ancienne gendarmerie, proche de la gare et des grands axes de circulation. Le cahier des charges de ce nouveau bâtiment labellisé Haute Qualité Environnementale est en cours de rédaction, pour une livraison du bâtiment fin 2023.

## Témoignage



**Myriam Akkari**

Commissaire divisionnaire

“ La construction d'un nouveau commissariat était une priorité bien identifiée : le plan France Relance nous permet de débloquer les financements nécessaires. Les nouveaux locaux, à basse consommation d'énergie, vont améliorer les conditions de travail des fonctionnaires de police et l'accueil du public. ”

## Pour bénéficier de cette mesure

- 1 [Planderelance.gov.fr](https://planderelance.gov.fr)
- 2 Catégorie bénéficiaires « Collectivités » ou « Administrations »
- 3 Mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics »